

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-337-1924 rapportant les arrêtes du 12 décembre 1919 qui fixent les effectifs et les cadres maxima des personnels européens et indigènes organisés des divers services de la colonie.

n° 24-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtes du 12 décembre 1919 fixant les effectifs et les cadres maxima des personnels européens et indigènes organisés des divers services locaux de la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les arrêtes du 12 décembre 1919 visés ci-dessus sont rapportés. Art. 2 . — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera e inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.